

INGENIERIE FINANCIERE
CASH MANAGEMENT
PREVOYANCE – SANTE
IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse -
75017 Paris
SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS
Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z
Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44
www.maubourg-entreprise.fr
info@maubourg-entreprise.fr

L'Europe agit pour ne pas connaître le jour d'après



L'actualité nous rappelle chaque jour que les émissions de carbone produites par l'activité humaine dérèglent le climat et menacent à terme l'habitabilité de la planète.

Nonobstant les thuriféraires de la défiance climatique emmenés par Donald Trump ou Jair Bolsonaro (qui, électoralement, ne peuvent être considérés comme marginaux), chacun s'accorde à reconnaître qu'il faut drastiquement ralentir la production de gaz à effet de serre.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'**ORIAS N°07005216** (www.orias.fr), MEMBRE DE LA **CNCIF - CIF N° D013212**

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'**AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR** (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, **CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650** DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, **GARANTIE FINANCIERE** DE 110 000 € AUPRES DE **COVEA RISKS** (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

La manière d'y parvenir est moins consensuelle. Pourtant, le diagnostic scientifique est établi depuis longtemps et les remèdes pour corriger nos comportements sont connus.

Pourquoi malgré les bonnes volontés, la maison continue de brûler ?

La mise en place d'un plan efficace de lutte contre le réchauffement climatique bute sur trois difficultés.

Tout d'abord, **lutter contre le réchauffement climatique est douloureux et coûteux.**

Il est bien sûr possible, comme le préconisent encore certains écologistes, de ralentir la croissance économique. Le Club de Rome l'avait théorisé en 1972 (déjà !). Mais ses préconisations n'ont pas connu une grande postérité. L'humanité, notamment la moins favorisée, aspire à consommer plus.

Il est également envisageable de taxer l'externalité que constitue l'émission de carbone ou de la contraindre légalement, par exemple en interdisant, l'utilisation de centrales à charbon ou de véhicules thermiques. Mais cela coûte cher et n'est pas très populaire, comme l'ont bruyamment rappelé les Gilets Jaunes.

Second défi, **comment éviter ce que les économistes appellent la « tragédie des communs » ?** L'air de notre planète est un bien collectif. Il ne connaît pas de frontières. Limiter la production de carbone nécessite des mesures coûteuses. Il est rationnel pour un acteur économique de ne rien faire et d'espérer que les autres acteurs modifient leur comportement. Il devient ainsi un « passager clandestin » de la lutte contre le réchauffement climatique. Le problème réside dans le fait que s'il y a trop de passagers clandestins, les températures continuent de monter.

Une économiste suédoise Elinor Ostrom, a imaginé des solutions pour sortir de ce dilemme de la tragédie des communs. Elles ont déjà été expérimentées, notamment dans la gestion de certaines ressources halieutiques. Mais elles reposent sur la volonté de coopération des différents acteurs économiques. Au-delà des belles paroles des chefs d'Etat, nous n'en sommes pas là.

Troisième problème, **l'inégalité des différents pays face au réchauffement climatique.**

D'une part, les conséquences des émissions de gaz carbonique sur les températures planétaires sont évidentes depuis une cinquantaine d'années. Mais les pays « occidentaux » ont commencé à significativement polluer l'atmosphère à partir de la révolution industrielle du 18^{ème} siècle. Les pays en développement, qui ont été relativement sobres pendant trois siècles, estiment légitime de disposer d'un droit à polluer pour rattraper leur retard économique. Les pays occidentaux ne contestent pas ce droit mais rechignent à en payer le prix.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

D'autre part, le réchauffement climatique affecte diversement les régions du globe. Certaines îles du Pacifique vont être submergées, des déserts africains devenir inhabitables, la toundra sibérienne s'embraser. Mais, l'économie russe bénéficiera de l'ouverture d'un corridor maritime dans la zone arctique ; le Royaume Uni produira d'excellents mousseux. Il y aura des gagnants et des perdants dans le réchauffement climatique. Tout le monde n'a pas intérêt à coopérer.

Ces difficultés expliquent pourquoi les négociations internationales patinent depuis la signature du protocole de Kyoto en 1997.

Comme Saint Augustin, les chefs d'Etat veulent bien prendre des mesures pour limiter les gaz à effet de serre ... mais pas tout de suite.

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser le consensus sur lequel se sont accordés les participants à la conférence de Paris en 2015, dite « COP 21 ». L'objectif a été affirmé de prendre toutes les mesures pour limiter l'augmentation de la température à deux degrés, voire même un degré et demi, par rapport à l'ère préindustrielle. Si l'objectif de température a bien été fixé, les mesures à prendre n'ont pas été détaillées.

Comment s'étonner que, depuis dix ans, rien n'ait vraiment changé ? La planète reste sur une trajectoire d'augmentation des températures d'entre deux et trois degrés (cf. dernier rapport de l'IPCC).

Confrontées à la réalité des dégâts climatiques et à l'émergence d'une prise de conscience de cette réalité par leurs citoyens, les autorités nationales ont suivi l'exemple des conférences supranationales : fixer des objectifs à long terme très volontaristes en matière de réduction des gaz à effet de serre ; en faire le moins possible à très court terme.

Après les inondations meurtrières du mois de Juillet, la chancelière allemande a appelé (une nouvelle fois) à renforcer le dispositif anti-carbone. Elle aurait été plus légitime si elle n'avait pas décidé après Fukushima, pour des raisons politiques, de fermer toutes les centrales nucléaires allemandes, conduisant de facto à un recours accru au lignite, le charbon le plus sale qui existe.

La dernière mode a consisté à abaisser la date à laquelle la neutralité climatique devrait être obtenue. La concurrence est vive entre la Chine, le moins disant (du fait du « droit à polluer ») et les autres pays occidentaux qui ont choisi 2050 avec, pour certains, des étapes intermédiaires (2035 pour l'Union Européenne, 2030 pour le Royaume Uni).

En France, pour donner l'illusion, nous avons imaginé les vignettes « Critair », les primes « maprimerenov », les subventions pour les véhicules électriques, ... Grande spécialité nationale, nous avons voté moult textes législatifs pour illustrer notre bonne volonté, envisageant même de créer un « écocide ». Pas question en revanche d'augmenter le prix du carbone après les Gilets Jaunes.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

Le législateur vient d'être rattrapé ... par la justice. Au cours des derniers mois, trois décisions condamnent l'Etat pour ses manquements à ses engagements sur la pollution de l'air et la réduction des gaz à effet de serre. Le Conseil d'Etat a notamment ordonné en novembre dernier au Gouvernement de lui adresser tous éléments de nature à justifier que l'objectif de réduction de gaz à effet de serre issu de l'Accord de Paris. Pour l'Etat, cela s'appelle « se tirer une balle dans le pied ».

Le législateur a une solution : une nouvelle loi, appelée climat et résilience ». Il s'agit d'un patchwork de mesurées plus ou moins liberticides et plus ou moins contraignantes pour fâcher le moins de personnes possibles : interdiction de la publicité en faveur des énergies fossiles (à l'horizon de 2028), possibilité pour les régions volontaires d'instituer (à partir de 2024) une écotaxe pour le transport routier de marchandises, instauration obligatoire de zones à faibles émissions limitant la circulation de certains véhicules (d'ici à 2025), interdiction des vols aériens quand il existe une alternative en train, encadrement du loyer des logements dits « passoires thermiques », généralisation d'un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines (sic), Pas sûr que le Conseil d'Etat soit convaincu...

Le trublion européen

Au moment même où cette loi vient d'être votée par le Parlement français, la **Commission Européenne jette un pavé dans la mare** qui pourrait révolutionner la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour respecter l'étape intermédiaire que l'Union Européenne s'est fixée à 2035, la Commission propose de modifier le fonctionnement du marché « carbone ».

Ce dernier a été créé en 2005 au niveau européen pour que certains industriels puissent s'échanger librement des droits à polluer. Le nombre de secteurs concernés a été limité aux plus gros pollueurs (aciéries, raffineries, centrales électriques, ...). Le régulateur européen détermine un volume de gaz à effet de serre en cohérence avec les objectifs d'émission. Des quotas gratuits de droits à polluer sont alloués aux industriels afin notamment d'une part, de minimiser le coût au démarrage du dispositif pour les industriels et d'autre part, de ne pas les pénaliser dans la compétition internationale.

En pratique, les industriels qui veulent émettre plus de gaz à effet de serre que leur quota doivent acheter des droits à polluer sur le marché. Ceux qui ont des « excédents de quotas » peuvent les céder. Un prix d'équilibre se forme entre les vendeurs et les acheteurs déterminant le coût marginal du droit à polluer.

Les économistes préfèrent ce mécanisme à l'instauration d'une taxe carbone car récompensant les process de production les plus vertueux en regard des contraintes budgétaires.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

Pourtant, pendant près de quinze ans, le marché des droits à polluer n'a pas fonctionné. La faute au régulateur qui a délivré trop de quotas et fixé des objectifs de réduction de gaz à effet de serre trop laxistes. La faute également aux fraudeurs qui ont fait de ce marché un « far west » financier. Le prix de la tonne de carbone est resté anémique (moins de cinq euros la tonne). Les pollueurs pouvaient encore plus polluer sans impact financier notable.

La situation a évolué récemment. Les scandales ont été éradiqués, les quotas réduits, la volonté de réduire les gaz à effet de serre réaffirmée. Le prix de la tonne de carbone est remonté, tangentant les 50 euros au cours du 1^{er} semestre. Les industriels ont commencé à devoir payer pour polluer.

La Commission Européenne veut maintenant mettre en conformité le marché des droits à polluer avec l'objectif de réduction affiché pour 2035. En pratique, le nombre de secteurs concernés va être augmenté, les quotas supprimés et une contribution « carbone » à destination des importateurs des produits les moins vertueux. Le prix de la tonne de carbone va mécaniquement augmenter. Le consommateur final devra payer pour la pollution qu'il a générée.

Les économistes s'accordent sur le fait que la régulation par le prix est le moyen le plus sûr et le plus efficace d'atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre. Mais c'est la première fois que ce principe est affirmé avec une telle fermeté par le régulateur dans la lutte contre le réchauffement climatique. La Commission Européenne ne fait pas semblant ; elle annonce que la réduction des émissions de carbone a un coût et qu'industriels et consommateurs en subiront les conséquences.

La partie n'est pourtant pas gagnée pour la Commission Européenne.

Tout d'abord, son dispositif reste une proposition. Les Etats membres de l'Union Européenne et le Parlement devront accepter qu'elle devienne une loi s'imposant à tous. Ce n'est pas gagné d'avance. Le gouvernement français vient de dire qu'il n'était pas d'accord avec l'interdiction des véhicules hybrides à horizon 2035 (une autre des propositions de la Commission Européenne). Gageons que les obstacles vont se multiplier au fur et à mesure que la discussion avancera.

Par ailleurs, le mécanisme d'ajustement aux frontières pose réellement problème. Il est certes nécessaire. Si rien n'est prévu, les pollueurs produiront ailleurs et de manière encore moins vertueuse que les industriels européens. Mais comment mesurer la composante carbone d'une tonne d'acier chinois ? Comment quantifier la taxation réelle qu'elle a déjà subie dans son pays d'origine ? Comment éviter que les industriels étrangers ne dirigent leurs produits les plus sales en dehors de l'Union Européenne sans modifier leurs émissions globales ? Comment faire accepter ce mécanisme aux grandes puissances économiques (Chine et Etats Unis) avec lesquelles nous ne sommes pas en position de force ?

Il est à craindre que ce dispositif devienne une véritable « usine à gaz » administrative ou, plus prosaïquement soit vidée de sa substance.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

En conclusion

Lors du Brexit, les Britanniques ont vilipendé la Commission Européenne, symbole selon eux de l'inefficacité et de la bureaucratie européennes. Elle vient de leur donner tort en ayant le courage de proposer un dispositif sérieux de lutte contre le réchauffement climatique. La course d'obstacles ne fait toutefois que commencer. Après des décennies de procrastination, il n'est pas du tout certain que les chefs d'Etat et les puissances financières aient réellement envie de s'accorder pour atteindre les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés.

Rédigé le 30 Juillet 2021

Au début du millénaire, l'Europe semblait disposer des meilleurs atouts pour s'imposer dans la compétition économique mondiale. Elle avait finalisé depuis longtemps son Union Douanière (le « marché unique »). Elle avait intégré les pays du Pacte de Varsovie les plus prometteurs et réuni son plus puissant acteur, l'Allemagne. Elle allait enfin bénéficier d'une nouvelle monnaie utilisée par la majorité de ses citoyens.

Les experts financiers prédisaient une explosion des cours des actions européennes, portées par cette nouvelle dynamique.

La réalité s'est révélée bien différente. Depuis le 1^{er} Janvier 2020, l'indice Dow Jones, représentatif des 30 plus grandes entreprises américaines a progressé de 11.501 à 34.200 aujourd'hui ; son équivalent européen, l'Euro Stoxx 50, a pour sa part baissé de 4.906 à 4.118.

En 2000, un tiers des plus grandes entreprises mondiales était situé en Europe, représentant un quart des profits. Ces chiffres ont été divisés par deux en vingt ans.

Les valeurs européennes continuent à être recommandées chaque début d'année par les mêmes experts, non plus en raison du potentiel économique de la zone, mais d'un nécessaire rattrapage après des années de sous-performance (c'est d'ailleurs le cas cette année).

Non seulement l'Europe a été battue à plates coutures par les Etats Unis mais elle a été rattrapée puis dépassée par la Chine.

La situation ne va pas s'améliorer prochainement. 8 % seulement des « licornes », les champions de demain, sont européens. La « start-up économie » a encore du chemin à parcourir.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

L'hebdomadaire anglo-saxon The Economist a publié il y a quelques semaines une étude mettant en évidence d'une part l'affaiblissement des entreprises européennes et s'efforçant d'autre part d'en identifier les causes.

Un tissu entrepreneurial globalement sclérosé

Dans la Ryder Cup économique, **les leaders européens ont été battus** par leurs concurrents américains dans la plupart des secteurs économiques. Nike a surpassé Adidas, Walmart s'est imposé au détriment de Carrefour, JP Morgan Chase a dépassé Crédit Suisse First Boston, ... Certains de nos leaders ont résisté, voire se sont imposés (Nestlé, Airbus, LVMH), mais ils restent des exceptions. Les grandes entreprises européennes ont généralement pêché dans la mauvaise exécution de leur stratégie.

De surcroît, **les champions européens étaient positionnés sur les secteurs les moins porteurs** : compagnies d'assurance, banques, télécoms, ... Les entreprises américaines, au contraire, étaient déjà présentes au début du millénaire sur les nouvelles technologies ; elles sont devenues hégémoniques depuis (par rapport à l'Europe tout du moins).

Enfin, l'exemple du digital est révélateur de **l'opposition entre le dynamisme du capitalisme américain et le conservatisme européen** : Apple, Amazon, Facebook, Google vs Nestlé, Saint Gobain (créé par Colbert !), Volkswagen. Le tissu entrepreneurial américain se renouvelle en permanence ; les grandes entreprises européennes paraissent immuables.

Le contexte politique, économique, social et culturel handicape les entreprises européennes

Depuis vingt ans, **la croissance européenne est à la traîne** de l'économie mondiale. S'agit-il du dilemme traditionnel de la poule et de l'œuf ? Les entreprises européennes sont-elles les victimes de cette atonie économique ou responsables du problème ? En tout état de cause, faute de débouchés intérieurs dynamiques, les leaders européens privilégient l'internationalisation où la conquête de parts de marché est plus difficile, les erreurs de stratégie plus fréquentes et les marges comprimées.

Le marché des capitaux américains est beaucoup plus profond et plus ancien que le marché européen. Les fonds de capital-risque se sont développés aux Etats Unis dans les années 1990 après les premiers succès des entreprises technologiques (Microsoft, Dell, ...) Ils disposaient déjà de munitions financières et de la matière grise. Ils ont favorisé l'émergence de la Silicon Valley comme écosystème le plus fécond pour faire prospérer une entreprise technologique. L'Europe a comblé une partie de son retard ces dernières années mais son marché est encore limité pour les levées de fonds les plus importantes (plusieurs centaines de millions d'euros), pour les introductions en bourse (le Nasdaq paye beaucoup mieux que l'Euronext) et pour les cessions. Les investisseurs institutionnels européens

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

restent globalement plus frileux que leurs confrères américains et ont moins de capitaux à investir du fait d'une moindre présence des fonds de pension.

Le marché unique reste une construction inachevée.

L'union douanière fonctionne de manière satisfaisante pour les marchandises. L'Europe est bien devenue le terrain de jeux des industriels continentaux.

En revanche, le marché des services reste fragmenté. Les réglementations nationales constituent encore des freins pour les entreprises. L'échec du référendum sur le Traité de Rome 2 en 2005, attisé par la peur du plombier polonais, n'a pas aidé. La réglementation sociale est diverse et contraignante, rendant l'ajustement entre l'offre et la demande de travail plus coûteux.

La réglementation n'est pas le seul obstacle : la langue, la culture, les coutumes sont autant de difficultés qu'il faut intégrer avant de s'attaquer à la multitude de micro marchés européens.

Une entreprise comme Zoom peut ainsi enchaîner rapidement de son marché intérieur à une expansion mondiale ; Blablacar a dû s'imposer sur le marché français avant de s'attaquer, pays par pays, aux autres marchés européens ; le monde, ce sera (peut-être) pour après-demain. Autre exemple, le marché des télécoms américains est accaparé par trois opérateurs principaux contre plus d'une vingtaine en Europe.

Enfin, **le capitalisme européen est paralysé**. Les banques préfèrent les grandes entreprises aux PME, les hommes politiques défendent les plus puissants, les capitaux publics soutiennent artificiellement des canards boiteux qui ne se redressent jamais parce que condamnés par l'évolution de leur environnement ou l'incompétence de leurs dirigeants.

Et maintenant, qu'allons-nous faire ?

L'affaiblissement de l'Europe a été mis en exergue par la fragilité de notre appareil productif au plus fort de la pandémie L'article de The Economist a par ailleurs provoqué un certain émoi dans les milieux journalistiques et politiques.

Pouvons-nous en attendre un électrochoc salvateur ?

C'est malheureusement peu probable.

Les dirigeants européens annoncent un redressement reposant sur trois axes principaux.

Tout d'abord, **la réglementation**. L'adoption du RGPD l'a montré, l'Europe sait exporter ses contraintes administratives. L'importance de son marché intérieur oblige les multinationales à s'adapter. Les autres grandes puissances finissent par s'ajuster. Deux directives encore plus sévères sont en cours de discussion à Bruxelles. Mais c'est une victoire à la Pyrrhus. Nous avons la réglementation ; les Etats Unis et la Chine abritent les multinationales. Le cloud doit être français mais la technologie est américaine.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

On nous promet également **le grand retour du dirigisme**. Nous avons même réussi à convaincre nos voisins allemands de son utilité. L'Etat n'a jamais su sauver les entreprises condamnées. Il ambitionne maintenant de sauver l'économie. La reconquête du marché intérieur, c'était le slogan du programme commun dans les années 1970 !

Notre salut devrait enfin venir du **verdissement de l'économie**. Nous voulons imposer au monde nos normes environnementales. Mais les premières multinationales des énergies renouvelables sont chinoises ou américaines. Notre taxe carbone est insuffisante et imparfaite. Et les promesses de verdissement sont, au minimum, à horizon 2030. Une autre génération d'hommes politiques devra les respecter. Pendant ce temps, les chinois et les indiens n'ont jamais construit autant de centrales à charbon.

Il serait plus utile de s'appuyer sur nos réussites passées pour préparer l'avenir. L'écosystème du secteur du luxe devrait servir de référence. Des multinationales responsables, rentables, internationales formatrices, payant de bons salaires et s'appuyant sur des PME dynamiques, sans intervention étatique. Si LVMH l'a fait, il n'y a pas de fatalité à ce que d'autres entreprises européennes ne puissent l'imiter.

Pour plus d'informations :

- Téléphone : 01.42.85.80.00
- Courriel : info@maubourg-entreprise.fr

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'**ORIAS** N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA **CNCIF** - **CIF** N° D013212
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'**AUTORITE DE CONTROLEE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR** (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, **CARTE PROFESSIONNELLE** N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, **GARANTIE FINANCIERE** DE 110 000 € AUPRES DE **COVEA RISKS** (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)